CI – 078M C.G. – P.L. 60 Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État

# Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité



## Mémoire sur le Projet de loi 60

## Présenté à la

## Commission des institutions De l'assemblée nationale

Par

M. Akli Ourdja

&

M. Ali Kaidi

## Table des matières

#### Résumé

Introduction: Pour une laïcité authentique et inclusive.

- 1.0 La création et les objectifs d'AQNAL
- 2.0 La montée de l'intégrisme religieux
  - 2.1 L'islamisme contre la démocratie
  - 2.2 Le voile comme instrument politique
- 3.0 La laïcité : un impératif pour une intégration citoyenne
  - 3.1 Les fondements de la laïcité
  - 3.2 Le rejet du multiculturalisme
  - 3.3 L'importance de baliser les accommodements religieux
- 4.0 Les positions d'AQNAL par rapport à la Charte de la laïcité
  - 4.1 Le titre du projet de loi
  - 4.2 Le crucifix et la neutralité des élus
  - 4.3 Le port de signes religieux
  - 4.4 L'éducation et le voile
  - 4.5 Le financement des écoles confessionnelles
  - 4.6 L'exonération des élèves et des étudiantes du port du voile.
  - 4.7 L'interdiction des signes religieux cégeps et les universités
  - 4.8 Le délai d'application de l'interdiction des signes religieux

Conclusion: Rassembler au lieu de diviser

Annexe 1 : Présentation des auteurs du mémoire

## Résumé

Après une longue attente, le Québec vient de franchir un grand pas dans son histoire avec le dépôt d'une *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement.* Ces valeurs permettront de construire un Québec moderne et inclusif ne laissant pas de place aux valeurs archaïques et rétrogrades qui pénètrent dans notre société, et qui tentent de remettre en cause les acquis de la Révolution tranquille qui a posé les premiers fondements d'un État moderne.

L'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL) s'inscrit dans le processus historique du Québec moderne initié par la Révolution tranquille des années 60. AQNAL appuie le projet de loi sur la laïcité, car il vient consolider les avancées de la Révolution tranquille. Ce projet de loi défend les valeurs qui nous ont attirés au Québec et que nous sommes fiers de partager.

Convaincue de la nécessité d'une charte de la laïcité, l'association AQNAL apporte son support au projet de loi 60, car cela permettra de matérialiser la laïcité à travers des lois qui enverront des messages clairs aux nouveaux arrivants et enlèveront nombre de confusions et d'ambigüités. De plus, cela va permettre de promulguer des règles pour baliser les accommodements religieux afin qu'ils n'ouvrent plus la porte aux échappatoires dans lesquelles s'insinuent tous les intégrismes. C'est d'ailleurs la mobilisation de ces intégrismes qui est à la source de la virulente campagne de désinformation qui a sévi dans plusieurs médias. Notons également le rôle de la gauche multiculturaliste qui, au nom de la liberté des choix religieux personnels, a contribué au climat de divisions par rapport à la charte. Les accusations de racisme et de xénophobie ont souvent servis de bâillons pour enlever toute légitimité aux partisans de la Charte de la laïcité et ont envenimé le débat.

Contrairement à ce que laissent planer ces accusations, les vraies victimes de ces accommodements religieux sont les citoyens québécois issus du Maghreb ou du Moyen-Orient, peu importe qu'ils soient pratiquants ou non. En fait, c'est l'ensemble de la communauté maghrébine qui souffre du profilage ethnico-religieux qui est la conséquence de la surenchère d'accommodements religieux demandés par une très petite minorité de partisans d'un islam politique intégriste. En effet, beaucoup d'employeurs hésitent à recruter du personnel dans notre communauté par peur des demandes d'accommodements religieux qui pourraient suivre.

Enfin, la laïcité reste le seul moyen pour prévenir des conflits que peuvent engendrer les visions extrémistes et violentes des religions. La laïcité est une garante du vivre ensemble pour tous les citoyens du Québec, peu importe leur religion ou leur origine. C'est le seul moyen de gérer efficacement la diversité culturelle. Seule une laïcité authentique peut être inclusive.

## Introduction: Pour une laïcité authentique et inclusive.

La laïcité est un projet de société important pour la paix sociale au Québec ainsi que pour l'inclusion et l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants. Plusieurs s'opposent aux accommodements religieux déraisonnables qui sont en fait une ouverture à la discrimination et dont personne ne peut mesurer les conséquences dramatiques sur la cohésion sociale. Ces demandes d'accommodements proviennent en réalité d'une très petite minorité, mais qui fait beaucoup de tort aux personnes originaires d'Afrique du nord et du Moyen-Orient, car ces accommodements religieux ouvrent la porte à la création d'un clivage entre les immigrants et la société d'accueil.

C'est dans cet esprit que nous, citoyens québécois originaires d'Afrique du nord, avons décidé de prendre notre responsabilité devant l'histoire et devant le peuple québécois afin de participer avec nos idées, nos réflexions et notre expérience, à la marche en avant de cette société qui nous accueille à bras ouvert avec nos différences. L'histoire et les valeurs québécoises s'inscrivent dans la continuité du siècle des Lumières qui a fait baigner l'Occident, le Canada en général et le Québec moderne en particulier dans une société laïque et démocratique où l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la séparation du politique et du religieux constituent des valeurs fondamentales.

## 1.0 La création et les objectifs d'AQNAL

L'association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL) a été créée en 2013. Ce qui nous¹ a animés, c'est notre volonté de donner une voix aux Québécois et aux Québécoises originaires du Maghreb, et éventuellement du Moyen-Orient, qui ne se reconnaissaient pas dans le discours tenu par plusieurs associations religieuses et qui revendiquent l'islam comme source première de leur identité.

Nous voulions aussi construire un discours différent de celui de l'islam politique, en nous référant à l'histoire de notre société d'accueil qui s'est insérée dans la modernité lors de la Révolution tranquille. Nos objectifs sont de participer avec les autres Québécois à la consolidation des acquis des années 60 et de poursuivre la trajectoire du Québec moderne en conformité avec le siècle des Lumières. Ce sont les valeurs de modernité, à savoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français, la séparation entre l'État et l'Église, qui nous ont amenés au Québec. C'est ce que nous voulons partager avec nos citoyennes et citoyens. Pour cela, la laïcité nous apparaît essentielle pour maintenir le Québec sur le chemin de la modernité et pour inclure tous les nouveaux arrivants.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce mémoire a été rédigé par Akli Ourdja et Ali Kaidi, fondateurs de l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité – AQNAL. Voir à l'Annexe 1 une présentation des auteurs.

Pour cela, AQNAL s'est joint aux premières associations qui ont soutenu le projet d'une charte pour la laïcité pour baliser les accommodements religieux et officialiser le caractère laïque de l'État québécois. C'est à cette dynamique historique qu'AQNAL a participé lors de la création du Rassemblement pour la laïcité. C'est ce Rassemblement pour la laïcité qui a lancé une pétition en appui à la laïcité qui a récolté plus de 60 000 signatures et qui a organisé avec les Janette la grande marche de la laïcité du 26 octobre en attirant près de 20 000 personnes. Toutes les forces vives de la société québécoise étaient présentes.

Le moment où s'amorçaient les débats sur la laïcité ici au Québec coïncidait avec des bouleversements politiques très importants qui étaient vécus dans nos sociétés d'origine. Nous avons senti qu'il était impérieux de donner une voix à tous ceux et à toutes celles qui appartiennent à nos communautés et qui craignent les impacts que produira l'ascension des réseaux fondamentalistes ici au Québec, car plusieurs d'entre eux s'inscrivent dans la mouvance islamiste.

## 2.0 La montée de l'intégrisme religieux

Plusieurs mouvements islamistes trouvent refuge dans les pays occidentaux en général, et au Canada en particulier, car ces pays offrent des ouvertures démocratiques qui leur permettent de se développer. Et cela, au moment même où d'autres islamistes combattent, en Algérie, en Tunisie et en Egypte, les mêmes idées démocratiques.

#### 2.1 L'islamisme contre la démocratie

Cette utilisation des leviers démocratiques a facilité l'expansion de l'islam politique qui n'hésite pas à recruter des jeunes dans notre communauté, en usant d'un discours de haine envers tous ceux qui ne partagent pas leurs idées apocalyptiques. Ainsi, l'islam politique exploite les frustrations socio-économiques et le ressentiment par rapport aux discriminations et au chômage très important qui sévit au sein de notre communauté. Le manque de moyens mis en place pour aider à intégrer concrètement les nombreux immigrants provenant de nos communautés, ouvre la voie à des attitudes de repli sur soi et sur la communauté. Ceci devient alors du combustible de haute qualité pour nourrir tout le délire religieux que s'empressent d'entretenir les réseaux intégristes.

Il y a aussi des facteurs endogènes à la culture maghrébine traditionnelle où on ne trouve pas cette liberté individuelle, cette autonomie où chacun est responsable de lui-même, comme dans la culture québécoise contemporaine. Cela favorise l'islam politique, facilite son hégémonie et diminue la pénétration de la modernité dans notre communauté. Comme autre facteur d'influence de l'islam politique, il y a l'importance des réseaux communautaires qui suppléent aux manques de support pour les exclus de la société de la société québécoise. L'argent des pétromonarchies investi dans un réseau de certaines mosquées et de centres

communautaires aident à diffuser des habitudes culturelles venant de ces pétromonarchies. L'arrivée des femmes portant le voile intégral est la meilleure illustration de l'existence de ces forces souterraines. Si certains disent qu'on ne veut pas d'une laïcité à la française, pourquoi ne pas dire aussi qu'on ne veut pas d'un islam wahhabite? Nous voulons un islam québécois, un islam sans voile, sans discrimination de la femme, un islam sans haine et un islam qui accepte les valeurs de laïcité. Voilà pourquoi nous appuyons le projet de loi qui prévoit que les services publics seront donnés et reçus à visage découvert.

Cette situation a fait que les islamistes sont pratiquement les seuls qui encadrent notre communauté et donnent des réponses à ses questionnements. C'est la domination d'un seul discours ; c'est la pensée unique : «(...) la pensée moderne et ses acquis scientifiques sont rejetés ou, au mieux, marginalisés. L'enseignement de la religion, l'islam à l'exclusion des autres, est sous la dépendance de l'orthodoxie fondamentaliste » <sup>2</sup> Chaque effort de sortie de ce cercle d'inertie est montré du doigt et marginalisé. On n'est pas obligé de voyager dans un pays musulman pour être accusé de mécréant. Il faut juste se déplacer dans certains quartiers ou fréquenter certaines ruelles de Montréal pour vivre cette expérience. C'est d'ailleurs ce qu'avait compris le grand penseur **Abd El Djabri** <sup>3</sup> qui disait que :

« Telle est l'attitude adoptée par le courant fondamentaliste de la pensée Arabe moderne et contemporaine. Ce courant, plus que tout autre, s'est consacré pour ressusciter la tradition, qu'il a investie dans la perspective d'une lecture excessivement idéologique, consistant à projeter un "avenir radieux", fabriqué par l'idéologie, sur le passé ; et, partant," à démontrer" que "ce qui eut lieu dans le passé pourrait se réaliser à l'avenir." »<sup>4</sup>

En plus des accusations des partisans de l'islam politique envers les Québécois laïques de culture musulmane, nous devons affronter l'incompréhension des Québécois dits «de souche» qui sont pris entre d'une part l'incompréhension de ce que font et revendiquent réellement les islamistes et d'autre part les stéréotypes orientalistes. Les Québécois de souche finissent par mettre dans le même panier tous les immigrants, surtout ceux qui sont issus de la culture musulmane. Cela met les immigrants laïques dans la situation où ils doivent toujours expliquer ce qu'ils sont, et revendiquer d'avoir droit aux mêmes lois et à la même justice que les autres Québécois. Tout cela risque à court et à moyen terme de propulser notre société québécoise dans des problèmes délicats comme ce fut le cas dans d'autres sociétés. L'histoire est là pour nous démontrer qu'aucune société n'est à l'abri de ce qui s'est passé dans nos sociétés d'origine.

## 2.2 Le voile comme instrument politique

C'est par nos femmes et nos filles que les diktats des islamistes font leur entrée dans nos maisons, car ils pensent que la femme est le moyen idéal pour asseoir leur projet. Cela

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mohamed Arkoun, L'express 27/03/2003

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Philosophe contemporain marocain qui est connu pour sa vision critique de la culture arabo-musulmane

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Introduction à la critique de la raison arabe, p 34

engendre une grande pression autour d'elle et son adhésion est primordiale pour réaliser leur projet d'islamisation des mœurs. Les islamistes commencent par voiler les femmes, par contrôler leur comportement et par gérer l'ensemble de la maison, du mari et des enfants. Puis, vient enfin le contrôle de la communauté. Or, le port de voile pour la femme et le kami ou la barbe pour l'homme ne sont pas des obligations religieuses, comme le prétendent certains protagonistes de l'islam politique.

Le voile n'est pas un bout de tissu sans signification comme le prétendent certains. Au contraire, le foulard fait partie du projet de société de l'islam politique, plus précisément des Frères musulmans, et soutenu par les pétrodollars. L'organisation des Frères musulmans du début de 21<sup>e</sup> siècle n'est plus celle du début de 20<sup>e</sup> siècle. Ils ont appris beaucoup de leçons par le côtoiement des pays occidentaux pendant la guerre froide. Ils sont devenus plus stratégiques et ils ont compris les mécanismes régissant le système politique. Plus profondément encore, ils se sont familiarisés avec différents domaines de la culture occidentale. C'est ce qui explique qu'au Québec, ils ont accaparé le jargon même des féministes pour le pervertir en féminisme islamique. C'est ce qui leur permet de faire accepter des reculs par rapport aux grandes avancées en matière de modernisation de la société québécoise et tout particulièrement par rapport au mouvement féministe.

Ce n'est donc pas étonnant que des femmes soient aux premières loges pour revendiquer l'islam comme modèle moral de la pudeur et cela, au nom de la liberté. Au moment même où certaines femmes sont assassinées par leurs parents parce qu'elles ne voulaient pas le porter comme dans le cas de Aqsa Parvez<sup>5</sup>, les féministes islamiques revendiquent le port du voile comme un cheminement spirituel dicté par une soi-disant conviction religieuse. Or, il est important de rappeler que nul verset du Coran n'oblige les femmes à se couvrir les cheveux.

Alors que les femmes qui se disent victimes de la charte de la laïcité font très régulièrement les manchettes, il ne faut pas oublier qu'il y a des centaines de femmes et de filles qui vivent dans l'oppression de l'idéologie islamiste et dans un silence total. C'est ce qui explique l'ignorance et l'aveuglement de beaucoup de Québécois devant la pression communautaire que subissent ces femmes et cela, dans l'impunité totale. Beaucoup prennent conscience de situations dramatiques uniquement lorsque se produisent les crimes d'honneur et qu'ils font la manchette. Cependant, la souffrance quotidienne ne peut nourrir le sensationnalisme des médias, car les femmes qui la subissent ne peuvent s'aventurer dans la société d'accueil et raconter ou faire connaître leur situation. Notons qu'il existe un code dans notre culture qui érige des barrières internes qui font que tout ce qui se passe dans la maison reste sous le contrôle du mari et de la communauté. Tout cela est tracé par l'éducation et forgé par la culture.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Aasa Parvez : une jeune fille ontarienne assassinée par son père parce qu'elle refusait de porter le voile

## 3.0 La laïcité : un impératif pour une intégration citoyenne

Les adversaires de la Charte de la laïcité prétendent que la seule manière de gérer la diversité est d'accepter la pénétration des signes religieux portés par les agents de l'État qui œuvrent dans les institutions publiques. Tout au contraire nous croyons que seule une véritable laïcité peut favoriser l'inclusion de tous les citoyens et la cohésion sociale.

#### 3.1 Les fondements de la laïcité

La laïcité est une invention de la modernité ; elle s'est imposée comme une solution aux guerres de religion. Grâce à laïcité, la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, et la liberté de pratiquer une religion sont garanties dans les États modernes. La laïcité repose sur trois principes nécessaires et complémentaires, soit la liberté de conscience, l'égalité entre tous les citoyens, peu importe leurs convictions spirituelles, et l'universalité du bien commun que sont les mêmes lois, les mêmes droits qui sont partagés et accessibles à tous. C'est à partir de ce dernier principe que les militants laïques ont lutté contre les tribunaux islamiques pour empêcher l'établissement d'une justice à deux vitesses : des règles de droit inspirés de la charia pour les musulmans et une justice civile pour les autres Québécois.

Nous ne pouvons pas imaginer une neutralité de l'État sans liberté de conscience, dont fait partie la liberté religieuse. Un État neutre est un État qui n'a pas de religion officielle ; c'est un État qui ne se mêle pas de l'appartenance religieuse de ses citoyens, mais en même temps il garantit à chacun le droit de croire ou de ne pas croire à une religion. La meilleure façon de protéger ce droit fondamental est d'assurer aux immigrants une intégration citoyenne en instaurant une neutralité sans faille, une neutralité visible et apparente dans toutes les institutions de l'État. Nous sommes donc en faveur des chapitres I et II du projet de loi 60 qui veut assurer la neutralité des organismes publics et interdit le port de signes religieux ostentatoires.

## 3.2 Le rejet du multiculturalisme

Ce multiculturalisme est influent et a pénétré profondément les esprits, comme nous le montre la campagne de francisation du gouvernement actuel. Ce qui nous inquiète en tant que citoyennes et citoyens, c'est que l'un des spots publicitaires est un exemple typique de multiculturalisme latent dans les institutions de l'Etat et qui rappelle les stéréotypes orientalistes qui continuent à déformer la réalité des immigrants provenant des pays majoritairement musulmans. Dans ce spot, l'auteur a voulu représenter les différentes communautés des immigrants sans faire référence à leurs appartenances religieuses, or, lorsqu'il s'agissait des immigrants provenant du monde musulman, il a utilisé le fameux stéréotype du voile pour les désigner.

Le multiculturalisme contraint une grande partie de la population désignée comme musulmane à s'identifier à cette catégorie religieuse. Par conséquent, pour que la femme et l'homme appartenant à cette communauté soient entendus et vus, autrement dit pour qu'ils aient un sens dans le champ discursif dominant, il faut qu'ils répondent aux clichés et aux idées stéréotypées dominantes dans la société qui représentent et réduisent le musulman et musulmane à un être religieux qu'on ne peut imaginer que dans un contexte religieux. En fait, les problèmes sociaux que les membres de notre communauté vivent en tant que citoyens et citoyennes n'intéressent pas beaucoup de monde. Par contre, lorsque ces problèmes évoquent leur appartenance religieuse, nous devenons comme par hasard le centre d'intérêt des autorités et surtout des médias.

AQNAL refuse ces stéréotypes réducteurs, elle conteste que la citoyenne ou le citoyen soit identifié par son appartenance religieuse. C'est pour cette raison qu'AQNAL s'oppose à la laïcité ouverte aux accommodements religieux et au multiculturalisme, car ces deux visions de l'organisation du vivre ensemble mènent au communautarisme et à la ghettoïsation. AQNAL croit que la laïcité qui s'est autoproclamée ouverte pourrait transformer le multiculturalisme social en un multiculturalisme politique et institutionnel où le catholique ne vote que pour un représentant catholique, le musulman pour un musulman et le citoyen juif pour un candidat d'origine judaïque. Ce qui ne manquerait pas de favoriser un clientélisme politique à partir des lignes de fractures communautaristes.

## 3.3 L'importance de baliser les accommodements religieux

Nous constatons qu'il est important de nous inscrire dans le débat en faveur de la laïcité et le projet de charte qui a été déposé par le gouvernement et qui vise à baliser les accommodements religieux. La surenchère de demandes d'accommodements est le résultat d'une interprétation idéologico-politique de la religion musulmane qui ne sert, en fait, qu'une caste de militants islamistes. Notons, cependant, que la majorité des immigrants de culture musulmane refusent d'une manière catégorique l'interprétation fondamentaliste de la religion musulmane.

AQNAL s'est fixé des objectifs comme la promotion et la défense de la laïcité au sein de notre communauté, puisqu'elle est un projet important pour la paix sociale. Nous poursuivons également comme objectifs de changer le regard de la société d'accueil sur les immigrants venus des pays qui appartiennent à la culture musulmane. Notre identification doit passer davantage par notre appartenance citoyenne plutôt que par l'appartenance religieuse, comme c'est le cas pour les autres citoyens québécois qui ne sont pas identifiés par leur religion. Être d'origine maghrébine, ne veut pas dire être automatiquement musulman. Il y a parmi nous des musulmans, mais aussi des chrétiens, des juifs, des athées et des agnostiques. Mettre en avant la religion comme moyen d'identification ne peut que nourrir l'esprit communautaire, et nous encourager à nous refermer davantage sur nous-mêmes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Déclaration de la constitution d'AQNAL <u>http://pages.videotron.com/laicite/AQNAL.html</u>

En invoquant tout le temps la religion musulmane, cela laisse place aux valeurs religieuses comme seul et unique paramètre pour juger de la crédibilité de l'individu. C'est cette conception qui a failli laisser les tribunaux islamiques se mettre en place au Canada en 2005. S'il n'y avait pas eu la vigilance de militants laïques et de Mme Fatima Houda-Pepin<sup>7</sup> pour mesurer le danger d'un glissement vers le multiculturalisme, on aurait été confronté au fondamentalisme et aux forces les plus archaïques de la culture musulmane. Comme si nous, citoyens ou citoyennes de culture musulmane, n'avions pas le droit de vivre dans la modernité. Cette dernière serait-t-elle réservée uniquement aux Québécois de souche et non aux indigènes comme nous ? Comment les personnes qui favorisent le multiculturalisme peuvent-elles continuer d'alimenter la cécité politique. Nous déplorons que des liaisons dangereuses se sont tissées et consolidées entre les fondamentalistes et les multiculturalistes, ce qui va à l'encontre de tous les éléments que nous aimons dans la culture occidentale.

## 4.0 Les positions d'AQNAL par rapport à la Charte de la laïcité

Nous appuyons le projet de loi 60, notamment parce qu'il propose d'insérer dans la *Charte des droits et libertés de la personne* un certain nombre d'articles qui permettront de guider les décisions des tribunaux et des gestionnaires. La laïcité deviendra ainsi un principe officiel de l'État québécois, alors que jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'une laïcité de fait.

## 4.1 Le titre du projet de loi

Commençons d'abord par le titre du projet de loi 60. Nous aimerions le modifier pour l'appeler plus simplement « Charte de la laïcité » au lieu du titre de « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement ». Beaucoup de citoyens revendiquent un changement de nom. Même la première ministre, lors de son discours inaugural, a parlé de Charte de la laïcité et non pas de Charte des valeurs québécoises.

Ainsi, sur le plan sémantique et sur la forme, nous ne pouvons pas ignorer qu'il y a un progrès au sujet du nom de la charte par rapport au document d'orientation, même si la notion de laïcité est noyée au milieu d'un ensemble de mots pour la définir. Il est légitime de se demander pourquoi le gouvernement n'a pas appelé son projet de loi tout simplement Charte de la laïcité, du moment que tout le contenu du projet de loi tourne autour de la laïcité. Surtout lorsqu'on sait que l'un des arguments que le gouvernement a utilisés dans le document d'orientation pour convaincre les citoyennes et les citoyens de l'utilité de cette charte, est que la laïcité n'est pas affirmée dans aucun texte fondamental d'une manière explicite. Or, en refusant de l'appeler Charte de la laïcité, le gouvernement semble adopter la même logique de déni linguistique qu'il a tant critiqué.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Fatima Houda-Pepin : députée du parti libéral. Elle s'est opposée à l'introduction du droit islamique en remplacement des cours de justices.

#### 4.2 Le crucifix et la neutralité des élus

La présence du crucifix à l'Assemblée nationale au dessus de la tête des législateurs et son absence dans la loi entament la crédibilité du projet de loi et sa volonté de traiter toutes les convictions spirituelles sur le même pied d'égalité. Les opposants à la laïcité ne manquent pas une occasion pour récupérer cette absence afin d'accuser le gouvernement de favoriser surtout les signes religieux chrétiens et d'imposer davantage d'interdictions aux Québécois issus d'autres confessions religieuses, comme les musulmans, les juifs et les sikhs. Il en est de même du port de signes religieux par les élus de l'Assemblée nationale : ils doivent renforcer la neutralité de l'État et non porter atteinte à l'apparence de neutralité des décisions qui seront prises dans cette enceinte.

## 4.3 Le port de signes religieux

AQNAL trouve satisfaisant l'interdiction des signes ostentatoires par les agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions, car au moment de leurs fonctions, ils devraient être dans l'obligation de travailler pour l'État dans une neutralité totale. Il ne faut laisser aucune place au prosélytisme religieux qui s'insinue à travers un signe religieux. L'agent travaille pour l'État et il ne travaille pas pour sa religion. Il doit donc être identifié en tant qu'agent de l'État. Cette proposition n'est que le prolongement de la neutralité politique, car si un agent de l'Etat est soumis à la neutralité politique, pourquoi ne doit-il pas l'être à la neutralité religieuse?

Les individus qui travaillent pour l'État doivent refléter les valeurs qu'incarne l'Etat. Travailler pour l'Etat n'est pas un droit, mais c'est un privilège qui implique aussi que les employés soient d'abord au service du citoyen et non au service de leurs croyances religieuses.

#### 4.4 L'éducation et le voile

Le voile n'est pas uniquement un signe religieux, c'est aussi un signe politique et un signe d'asservissement et de discrimination de la femme. Son interdiction pour un agente qui travaille pour l'État est donc impérative, surtout pour un État qui se fonde sur des valeurs de laïcité et de neutralité religieuse, ainsi que sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs ne peuvent être en aucun cas sujettes à du marchandage ou à une négociation avec des individus qui ne les respectent pas. Le Québec moderne a tranché il y a de cela une cinquantaine d'années avec sa Révolution tranquille. C'est avec raison que la population québécoise sentirait une réelle iniquité si on leur imposait les signes religieux des autres confessions, alors qu'elle s'est départie de la plupart des signes chrétiens. D'autant plus quand ces signes religieux qui sont sexistes et qu'ils contredisent la valeur fondamentale de l'égalité des femmes avec les hommes..

Plus que tout, AQNAL voit la restriction des signes religieux dans les lieux éducatifs comme une avancée salutaire dans l'apprentissage de la valeur de la neutralité par nos enfants. C'est une première leçon que ces derniers doivent apprendre, à savoir le respect des exigences du vivre ensemble sans que la religion intervienne. Sans oublier le droit des enfants qu'on respecte le développement de leur personnalité et de leurs convictions. Pour cela, ils doivent évoluer dans un milieu neutre. C'est d'autant plus important qu'ils sont dans la phase d'imitation, de construction. De plus, il faut aussi tenir compte du droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions.

#### 4.5 Le financement des écoles confessionnelles

AQNAL trouve très étonnant le sort réservé par le projet de loi 60 aux écoles privées confessionnelles. Alors qu'elles sont pour une grande partie financées par l'État, ces écoles poursuivent des buts religieux et comportent des obligations pour leurs employés et leurs élèves qui sont en contradiction avec la neutralité de l'État. Les deux poids, deux mesures sont malheureusement très fréquents. Si par exemple, dans une école musulmane, l'administration impose le voile pour les enseignantes qui y travaillent, qu'elles soient musulmanes ou non, personne n'élève la voix pour dénoncer cette situation au nom de la liberté de conscience. Mais dès qu'il s'agit de l'interdiction des signes religieux au nom de la neutralité, on sort la litanie d'indignations et d'accusations au nom de la liberté religieuse.

Donc, nous souhaitons, au nom de la laïcité, que le gouvernement puisse se pencher sur cette question qui représente, à nos yeux, le talon d'Achille du projet de loi 60.

#### 4.6 L'exonération des élèves et des étudiantes du port du voile.

AQNAL trouve incompréhensible la non-généralisation de la restriction du port du voile pour les élèves et les étudiantes dans les établissements publics. Les arguments que nous avons développés contre ce voile dans notre mémoire ne concernent pas uniquement les femmes qui travaillent dans les lieux d'éducation financés par l'Etat, mais aussi toutes les jeunes filles et les femmes qui fréquentent un établissement d'Etat.

Nous trouvons inconcevable d'interdire à l'éducatrice et à l'enseignante d'entrer voilée dans une garderie ou une école et laisser une petite fille ou une jeune fille voilée dans le même établissement. La charte des droits et libertés est claire là-dessus : «Les libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et de bien-être général des citoyens du Québec ». Ne pas interdire le port de signes religieux aux élèves, notamment à ceux et à celles qui sont mineurs, c'est laisser dominer les pressions communautaires sur des enfants vulnérables et influençables. Nous en faisons une recommandation au gouvernement.

## 4.7 L'interdiction des signes religieux dans les cégeps et les universités

Si la mission des cégeps et des universités consiste à transmettre le savoir aux individus qui les fréquentent. C'est alors étonnant et même absurde de les voir se soustraire ou se priver des valeurs de laïcité. C'est d'autant plus alarmant que ces maisons d'enseignement sont supposées jouer le rôle de protectrices de la liberté de conscience et de la valorisation du savoir rationnel et non pas des courroies de transmission du croire religieux.

La science et la laïcité sont des avancées pertinentes dans l'histoire de l'humanité, malgré les obstacles religieux qu'elles ont dû affronter. Les pionniers de la science ont dû vaincre la suprématie du raisonnement théologique pour faire avancer le raisonnement rationnel et scientifique et cela, souvent au péril de leur vie. Peut-on oublier les souffrances et les harcèlements qu'ont subis Avicenne (Ibn Sina)<sup>8</sup>, Ibn El Haythem<sup>9</sup> et Averroès (Ibn Rochd) <sup>10</sup> de la part des manipulateurs de la religion ? Il faut aussi rappeler les persécutions de savants européens comme Galilée Galileo<sup>11</sup> et même leur exécution par l'Église comme ce fut le cas de Giordano Bruno. <sup>12</sup> Si aujourd'hui, les Hommes et les Femmes de la raison et de la science continuent, en toute impunité, à faire leur travail, c'est grâce aux progrès de la liberté de pensée et la liberté d'expression qu'a permis la séparation du religieux et de l'État.

C'est dans cet esprit qu'AQNAL regrette la position de certaines universités qui veulent faire place à ce retour du religieux. Pour nous, tourner le dos à la laïcité relève de la cécité intellectuelle face aux dommages que peut faire courir la présence de signes religieux chez les agents de l'État dans les maisons d'enseignement supérieur. Il est alarmant de constater que le rejet des valeurs laïques et notre amnésie collective par rapport aux différentes expériences vécues par nos prédécesseurs risquent de nous entraîner dans une logique de conflits et non pas vers une plus grande liberté académique.

Les cégeps et les universités doivent être des lieux où se rassemblent toutes les expériences humaines afin d'éviter les confrontations idéologico-religieuses. Seul un espace neutre peut assurer un vivre-ensemble harmonieux. C'est pour cela que nous appuyons le projet de loi 60 qui prévoit l'interdiction des signes religieux dans les cégeps et les universités.

#### 4.8 Le délai d'application de l'interdiction des signes religieux

AQNAL trouve satisfaisant et même raisonnable le temps alloué à l'application du projet de loi 60. La période de transition étant modulée selon le domaine, le projet de loi démontre la souplesse nécessaire pour permettre à chaque citoyenne et citoyen de prendre les dispositions nécessaires à sa mise en vigueur. Ce qui leur donnera le temps de s'adapter à cette nouvelle étape de l'histoire de la laïcisation du Québec tel que le souhaite la majorité de la population.

-

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Avicenne (980-1037) médecin et philosophe perse, traducteur des œuvres d'Hippocrate

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ibn Haythem (965-1039) mathématicien et physicien perse, connu sous le nom « Alhazen »

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Averroès (1126-1198) mathématicien, juriste et philosophe berbère

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Galilée (1564-1642) mathématicien, physicien et astronome italien

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Bruno (1548- 1600) physicien et philosophe italien brûlé vif en 1600

#### Conclusion: Rassembler au lieu de diviser

La laïcité ouverte et le multiculturalisme sont deux idéologies qui contraignent les immigrants à s'intégrer dans la communauté nationale à partir de ce qui les sépare de la société d'accueil, au lieu de chercher à les intégrer par ce qu'ils partagent avec elle. AQNAL croit à l'intégration citoyenne, une intégration qui se fait par la mise en valeur de ce qui est universel en chaque individu, indépendamment de sa communauté, et non pas par ce qui constitue sa particularité communautaire.

La laïcité nous permet de mettre de l'avant ce qui nous rassemble et non ce qui nous divise, à savoir la neutralité de l'État et de ses institutions, l'égalité entre les hommes et les femmes, la primauté de la citoyenneté sur l'appartenance religieuse, et la fin de tous les privilèges liés à cette dernière.

Notre participation au débat démocratique est essentielle pour que notre voix puisse être entendue et comprise dans le débat sur la laïcité qui s'amorce autour du projet de loi qui est présenté par le gouvernement du Parti Québécois.

#### Annexe 1 : Présentation des auteurs

## Akli Ourdja, maîtrise en philosophie

Il est québécois originaire d'Algérie. Il a obtenu sa maîtrise en philosophie, en 2011. Sa thèse s'intitulait : « La dimension libérale dans la philosophie politique de John Locke ». Il a enseigné la philosophie au lycée (cégep) de 1992 à 2011. Il a été membre fondateur du syndicat d'enseignants (CLA) dans son pays d'origines. À son arrivée dans son pays d'accueil, le Québec en 2011, il a commencé à participer aux débats organisés, dans le cadre du Festival du monde arabe, sur divers sujets pertinents comme la laïcité et la démocratie, le printemps arabe. C'est ainsi qu'il a découvert qu'il n'existait pas d'association au sein de sa communauté qui militait en faveur de la laïcité sans adjectif.

Militant pour la laïcité, il est l'un des organisateurs du Rassemblement pour la laïcité et la liberté de conscience du 3 août 2013 devant le consulat algérien à Montréal et aussi l'un des membres fondateurs de l'association AQNAL.

## Ali Kaidi, doctorat en philosophie

Il a enseigné la philosophie à l'Université d'Alger, entre 1996 et 2011. Il a obtenu son doctorat en philosophie en 2011. Il publie depuis deux ans des articles qui traitent des questions philosophiques et politiques dans <u>kabyleuniversel.com</u>. Il est connu dans sa communauté pour son militantisme en faveur de la laïcité et de la démocratie dans son pays d'origine et ici au Québec.

Il est l'un des organisateurs de la manifestation pour la laïcité et la liberté de conscience du 3 aout 2013. Cette manifestation s'est organisée devant le consulat d'Algérie à Montréal pour protester contre la persécution des non-jeûneurs en Algérie par la police pendant le mois de ramadan. Il est aujourd'hui l'un des fondateurs de l'association AQNAL. Il est l'un des organisateurs du Rassemblement pour la laïcité.